



**Centre de Recherches**

**pour le**

**Développement International**

Au cours des quinze dernières années, les pays du monde non communiste ont, à eux seuls; dépensé plus de 130 milliards de dollars en aide internationale au développement.

Les gens engagés dans ces programmes forment aujourd'hui une communauté, dont l'expérience et les connaissances spécialisées la rendent unique en son genre dans l'histoire de l'humanité.

Dans le monde en voie de développement, la croissance économique a progressé à un rythme plus accéléré que ce n'en fut le cas dans les pays industrialisés lorsque ces derniers étaient eux-mêmes à ce stade de leur histoire.

Quelle que soit la mesure du jugement, ce sont là des constatations encourageantes.

Mais dans le domaine du développement international, le problème n'est pas tant de maintenir un niveau établi d'aide au développement que d'accélérer cette aide et d'améliorer l'utilisation de toutes les ressources afin d'encourager les pays en voie de développement à résoudre les problèmes qui leurs sont propres.

C'était en juin 1967 que le très honorable Lester B. Pearson, alors premier ministre du Canada déclarait:

*"Si le monde libre doit survivre et progresser, il nous faut trouver dans le plus bref délai de bien meilleures méthodes d'étendre les avantages de la vie moderne à la grande famille humaine toute entière."*

Pour découvrir ces méthodes améliorées, il suggérait, dans cette même allocution, la création d'un Centre de recherches pour le développement international.

La forme exacte que devait prendre ce Centre et le but qu'il devait se fixer étaient encore vagues et indéterminés. Il a fallu à l'Agence canadienne de développement international plus de deux ans d'études méthodiques et de planification, avec le concours actif et la participation de plusieurs autres ministères et d'experts indépendants, aussi bien canadiens qu'étrangers, pour que le projet en soit au point que le Gouverneur général, M. Roland Michener, puisse dire, dans son discours du Trône, le 23 octobre 1969:

*"En plus d'agir au sein des organismes internationaux, nous nous employons à resserrer nos liens avec plusieurs pays d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie. C'est dans cet esprit de coopération que vous sera présenté un projet de loi créant un Centre de recherche canadien sur le développement international, dont la mission sera d'étudier les problèmes des économies en expansion."*

Dans sa réponse au discours du Trône, le premier ministre, le très honorable Pierre-Elliott Trudeau, explique davantage ce que serait le Centre en annonçant l'intention du Gouvernement:

*"...de créer, après une longue période de planification et de consultation avec les autres pays, un Centre de recherche sur le développement international dont la tâche sera d'améliorer les effets qualitatifs des projets d'aide canadiens et autres .... c'est reconnaître que la croissance économique accélérée est une oeuvre complexe et profondément liée aux problèmes du développement social."*

Le 29 octobre 1969, un projet de loi portant sur la création du Centre de recherches pour le développement international fut présenté à la Chambre des communes.

La seconde lecture du bill C-12 eut lieu le 12 janvier 1970. Dans un discours énonçant les buts et les propos du Centre, l'honorable Mitchell Sharp, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, déclarait:

*"Le gouvernement a l'intention d'accorder une attention prioritaire à cet aspect de notre programme de développement international, et j'envisage que jusqu'à 5 p. 100 du montant total de l'aide au développement pourront aller au Centre. Le gouvernement est disposé à affecter un crédit minimum de 30 millions de dollars aux dépenses administratives et aux programmes du Centre pendant les cinq premières années."*

En créant le Centre et en s'engageant à y accorder son appui financier pour une période de cinq ans, le gouvernement canadien a reconnu l'urgence et la nécessité de la recherche apportée aux problèmes du développement.

A la fin de notre siècle, lorsque le Centre ne sera âgé que de 30 ans, les pas empotés des astronautes auront laissé leur empreinte sur d'autres planètes et le mode de vie sur la terre aura subi des changements incroyables, au delà de tout ce que l'on peut imaginer. Mais par cette époque aussi, quelque cinq milliards et demi d'êtres humains peupleront ces régions du monde que nous appelons aujourd'hui les pays "en voie de développement". Grâce à un niveau de vie plus élevé et une intégration économique au monde "développé", ils auront alors possiblement le champ d'action qui leur permettra d'enrichir tous les peuples de la terre des valeurs de leurs civilisations et de leurs cultures. Le Centre de recherches pour le développement international sera voué à ce but.

Le Centre sera un organisme conçu en vertu d'appliquer, de façon créative, les ressources canadiennes et internationales à la solution de problèmes des pays en voie de développement. Il ne deviendra pas une bureaucratie centralisée et surchargée de haute direction. Son administration sera structurée dans le but de fournir le milieu le plus propice possible à l'initiative et à la solution de problèmes.

Les objectifs du Centre, tels que précisés par le projet de loi, sont:

*"d'entreprendre, d'encourager, de soutenir et de poursuivre des recherches sur les problèmes des régions du monde économiquement sous-développées..."*

et tout particulièrement ayant trait aux moyens que peuvent fournir la science et la technologie à la solution de ces problèmes. Un autre objectif est celui:

*"de s'assurer les services de scientifiques et de techniciens des sciences naturelles et des sciences sociales tant du Canada que de l'étranger."*

afin d'aider les pays en voie de développement à créer leur propre pouvoir de solutioner des problèmes et:

*"de promouvoir la coopération en matière de recherche portant sur les problèmes de développement entre les régions développées et les régions en voie de développement, à leur avantage réciproque".*

Un agencement de particularités fera du Centre un organisme différent de tout autre organisme national de développement - ce sera un centre de recherches "axé sur les problèmes", pluridisciplinaire et international.

Bien que le Canada possède plusieurs des compétences requises pour traiter des problèmes de développement, celles-ci se trouvent au sein d'institutions spécialisées et il n'existe aucun organisme capable de les mobiliser à l'étude de problèmes spécifiques. Les problèmes les plus simples s'avèrent toujours extrêmement complexes sitôt qu'ils sont placés dans le contexte social et culturel qui leur est propre. C'est pour cette raison que, dans son approche, le Centre doit aussi être multidisciplinaire. En dépit des difficultés que ceci occasionne, l'expérience a nettement prouvé qu'il n'existe aucune autre façon de procéder.

Le Centre sera essentiellement une institution canadienne mais à dimension internationale marquée. Le président, le vice-président et au moins neuf des 19 autres membres du Conseil des gouverneurs seront des Canadiens. Le Centre sera aussi doté d'un comité de direction de sept membres, dont la majorité devra être formée de citoyens canadiens. Ces membres seront élus annuellement par le Conseil des gouverneurs. Quant au reste, le personnel sera cosmopolite et la recherche se poursuivra aussi bien au Canada qu'à l'étranger.

Par exemple, un programme conçu pour améliorer les méthodes de conservation des aliments, et de réduire la perte des denrées alimentaires, pourrait être entrepris par une université canadienne réputée en ce domaine, en collaboration avec d'autres organismes familiers avec le milieu socioculturel qui fait l'objet de l'étude.

Bien que toute décision finale sur les priorités émanera du Conseil des gouverneurs du Centre, plusieurs domaines possibles de recherches ont déjà été indiqués par l'Agence canadienne de développement international et le comité consultatif des Nations Unies sur l'application de la science et de la technologie au développement, tels: la mise au point de nouvelles techniques en vue d'identifier et d'évaluer les ressources minières; l'amélioration génétique de plantes riches en protéines; l'étude de certains aspects du problème de la population mondiale et la mise au point de techniques et de machines industrielles efficaces, utilisant une forte main-d'oeuvre.

Voilà quelques unes des suggestions. Le Centre aura comme responsabilité fondamentale d'identifier les problèmes urgents et pratiques de développement, et d'agir en qualité de catalyseur pour des groupements d'activité.

La charte constitutive du Centre lui permettra de s'assurer les services de particuliers, d'institutions ou d'organismes, publics ou privés, capables de mener des recherches dans les domaines des sciences naturelles ou sociales, ou dans tout autre domaine technique qui s'applique aux besoins du monde en voie de développement. Le personnel du Centre sera délibérément limité en nombre afin de favoriser un niveau d'activité intense et d'exclure la possibilité que le Centre tente de réaliser le travail à lui seul.

La variété des problèmes, et les méthodes pluridisciplinaires qui doivent s'appliquer en chaque cas, exigent que le Centre soit au fait de toutes les facilités de recherches disponibles. La plupart des hautes compétences du monde se trouvent dans des institutions spécialisées et le Centre aura pour tâche de les repérer et de les guider vers la solution de problèmes spécifiques de développement.

Pour les projets qu'il aura identifiés, le Centre sera autorisé de financer l'exécution de recherches sous contrats adjugés à des particuliers, des universités, des organismes privés, des ministères ou l'industrie privée. Il pourra également accorder son soutien financier à des recherches complémentaires se rapportant aux intérêts du Centre.

De cette façon, le Centre fournira l'occasion à des particuliers et à des institutions de participer à des programmes d'envergure et de portée internationale.

L'aide technique et financière est importante mais, pour assurer son efficacité, il est tout aussi nécessaire qu'elle prenne racine dans le milieu particulier des sociétés en voie de développement. Souvent les contre-coups sociaux de projets de développement font plus que neutraliser leurs avantages techniques ou financiers. Il faut donc une compréhension précise des forces sociales, culturelles, politiques et économiques qui favorisent ou freinent le changement dans les régions en voie de développement.

Par la mise au point de programmes de recherches efficaces, le Centre de recherches pour le développement international deviendra un élément important de la contribution qu'apporte le Canada au renversement de la tendance à la disparité économique et sociale qui préoccupe sérieusement la communauté mondiale.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec:

Le Centre de recherches pour le développement international  
Chambre 500, Immeuble Pebb  
2197, Promenade Riverside  
Ottawa 8 (Ontario)

Le 10 mars 1970